

Santé

La ville s'engage contre les perturbateurs endocriniens

Urbanisme

La dématérialisation en marche

Stationnement

Le parking du château inauguré

Hommage

Un hors-série consacré à André Aschieri





LE PARKING DU CHÂTEAU INAUGURÉ



Un parterre de personnalités locales comme on en avait rarement vu à Mouans-Sartoux ont inauguré le parking multimodal du château en ce tout début d'année.
Dans son allocution, le maire de Mouans-Sartoux a tenu tout particulièrement à remercier Jérôme Viaud pour son engagement, sa volonté et sa pugnacité dans la réalisation de ce projet financé en partie par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, avec le soutien de l'Europe (FEDER), de l'Etat, de la Région, du Département des Alpes-Maritimes et de la commune de Mouans-Sartoux.

Cet équipement illustre la cohérence de territoire et la volonté du Pays de Grasse de favoriser la multimodalité entre le moyen pays et le littoral en favorisant l'usage des transports en commun.
Rappelons que ce parking totalise 245 places de stationnement gratuites dont 100 places dédiées aux titulaires d'abonnement SNCF et de bus.
Le parking multimodal du château demeure plus que jamais un équipement du présent et de l'avenir.

Sommaire

- 2	A la UneL'inauguration du parking multimodal du château
- 3	L'édito de Pierre AschieriLes vœux de l'année 2022
- 4	Vie municipaleLes départs à la retraite - La parole aux élus
- 6	Vie municipaleRetour sur le conseil municipal du 16 novembre 2021
- 5	TravauxRénovation au Tennis Club
- 6	UrbanismeDématérialisation des actes administratifs
- 7	Santé et alimentationSignature de la charte contre les perturbateurs endocriniens
- 8	Jeunesse et culture Si t'es Ado - Exposition à l'Espace de l'Art Concret

Photo de couverture : partie de pétanque sous la lumière d'hiver, au boulo-drome Victor Traversini





Chères Mouansoises, Chers Mouansois,

L'année écoulée a été une fois encore jalonnée de vagues épidémiques qui ont sévèrement modifiées nos existences. Vivre dans une crise pandémique induit des contraintes fortes avec lesquelles il n'est pas toujours simple de composer.

L'année 2021 nous a néanmoins permis de renouer avec certaines activités, certains évènements, nous avons appris à vivre avec ce virus, nous nous sommes adaptés. C'est ce que nous faisons désormais quotidiennement, en famille, dans les lieux publics, au travail... C'est ce que font aussi l'ensemble des services de la ville à qui il convient de rendre hommage ici, qui n'ont eu cesse depuis deux ans maintenant de respecter les contraintes, mettre en place les protocoles, suivre des consignes parfois contradictoires. Mais avec toujours la même motivation, le même engagement, être au service de la population, être au service de toutes et tous...

A l'aube d'une nouvelle année il est d'usage de formuler des vœux, d'émettre des souhaits, de prendre de bonnes résolutions. Ces vœux, ces souhaits peuvent être personnels ou collectifs, ils peuvent être ambitieux ou modestes, avec l'espoir qu'ils aient une influence sur notre futur.

« Il nous faut passer aux actes, nous avons le pouvoir de décider des choix qui s'offrent à nous. »

Difficile aujourd'hui d'être résolument optimiste, d'imaginer un avenir radieux et insouciant. Qu'elles soient sanitaires, sociétales ou environnementales, les crises nous affectent toutes et tous avec une fatalité presque admise, voire consentie. Faut-il baisser les bras ?

Doit-on se résigner à vivre dans un futur résolument hostile? Il est encore temps d'agir mais il s'agit d'agir maintenant et vite. Il nous faut agir là où on le peut, où nous avons chacun de nous le pouvoir d'infléchir cette trajectoire mortifère que l'on suit depuis des décennies.

Les faits sont là, tangibles, indiscutables, il nous faut passer aux actes, nous avons le pouvoir de décider, tous les jours des choix s'offrent à nous, préférer l'intérêt général à l'intérêt personnel, la sobriété à l'opulence, l'action à l'inaction, l'économie au gaspillage. La situation est trop grave pour laisser les seuls politiques décider de notre avenir...

Votre maire
Pierre ASCHIERI





VIE MUNICIPALE

Une retraite amplement méritée pour 10 agents communaux

L'heure de la retraite a sonné pour dix agents communaux qui ont fait valoir leurs droits, amplement mérités.

- **Béatrice TAMANI** : en 1994, elle intègre le service population où elle occupe les missions d'agent d'accueil. Elle rejoint le service culturel en 2007 en qualité d'aide bibliothécaire. En 2008 elle prendra en charge le secteur discothécaire de la médiathèque.

- **Wanda FRYMYER** : engagée le 28 septembre 1987, elle est titularisée le 1^{er} janvier 1992 et effectuera sa carrière au sein du service enfance au poste d'ATSEM.

- **Michèle BAGNIS** a effectué la totalité de sa carrière au sein du service enfance au poste d'animatrice qu'elle a intégré en 2008.

- **Philippe PILLIAT** : embauché 2002 puis titularisé en 2004, il a réalisé sa carrière au sein des services techniques au poste de responsable secteur serrurerie/maçonnerie au grade d'agent de maîtrise principal.

- **Danielle RAYBAUD** : elle a intégré les équipes municipales en 2000 avant d'être titularisée en 2007 au sein du service restauration en tant qu'agent polyvalent et entretien cuisine à l'école Aimé Legall puis à l'orée du bois.



- **Thi Thuy NGUYEN** : détachée sur l'emploi fonctionnel de secrétaire générale de mairie le 1^{er} juillet 1997 sur notre commune. Mutée à Mouans-Sartoux en 2000 au grade d'attaché hors classe. Au poste de directrice générale des services.

- **Hubert BECKER** : il entre en mairie en 2007 avant d'être titularisé en 2014 au sein des services techniques, au poste de responsable du service bâtiments.

- **Michel CASSAR** : embauché le 30 septembre 2013, il est titularisé en 2019 au sein du service restauration en tant qu'agent polyvalent et entretien cuisine à l'école François Jacob.

- **Marie-dominique AUBRUN** : assistante maternelle au CCAS depuis 2013, elle a été titularisée en 2015.

- **Catherine DENIS** : contractuelle en 2009 puis stagiaire en 2012, elle est en 2013 au CCAS en tant que personnel de crèche.

LA PAROLE AUX ÉLUS

Liste d'Union pour la gestion municipale

Lors des JO d'été en 2008 qui se sont tenus à Pékin, Mouans-Sartoux s'était mobilisée en signe de solidarité au peuple tibétain, opprimé par le régime chinois. Depuis plus de vingt ans, le drapeau du Tibet est pavé au fronton de l'hôtel de ville tous les 10 mars et en 1999, le Dalai Lama avait fait citoyen d'honneur de la ville de Mouans-Sartoux.

Dans quelques jours débutent les Jeux Olympiques d'hiver, toujours à Pékin, et ces trois dernières années, le président chinois Xi Jinping a accentué une féroce répression contre les Ouïgours qui perdure depuis plus de deux décennies.

Nous ne manquerons pas de regarder les performances et les exploits des athlètes derrière un prisme de compassion, d'amour et de solidarité au peuple Ouïgour, ethnique minoritaire musulmane victime d'un génocide froidement et intentionnellement orchestré par Pékin.

Pierre ASCHIERI

Liste « Mouans-Sartoux avec Passion »

Malheureusement, avec cette 5^e vague et le variant Omicron, ce début d'année ressemble encore à ce que nous affrontons collectivement depuis deux ans. L'occasion de rendre hommage une nouvelle fois au dévouement exemplaire de nos soignants grâce à qui tant de vies ont pu être sauvées.

Saluer aussi l'engagement des élus locaux et des agents des Collectivités qui continuent de gérer avec agilité et efficacité les conséquences de la « crise COVID ».

Alors qu'un nouveau chapitre s'ouvre pour chacun d'entre nous, Françoise LLEDO et moi-même, tenions à vous adresser, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux pour 2022. Et même si la situation reste préoccupante, gardons bon espoir de renouer bientôt avec la fierté d'être Français, au sein de notre grand pays, des lumières et de la liberté.

Christophe CHALIER

Liste « Participe Présent »

Participe-Présent se réjouit, une autre façon de faire participer les citoyens dans la vie de notre commune est possible : Le comité implication citoyenne a enfin vu le jour ! Beau présage, nous l'espérons un tremplin où collaboration constructive et respect des divergences seront encouragées. Nous y participerons activement, avec tous les acteurs pour créer un espace réel d'exercice démocratique !

2022 sera également l'arrivée de la 3^e personne de notre liste citoyenne : montée en compétences d'un plus grand nombre, partage des responsabilités et expression des individualités au service d'une cause commune contribueront, nous en sommes convaincus, à faire bouger les lignes.

Des questions? N'hésitez pas à nous solliciter. contact@participepresent06.org

Yann SAVIGNAC





VIE MUNICIPALE

L'essentiel du conseil municipal du 25 novembre 2021

Urbanisme

La commune a un besoin impératif de dégager des recettes supplémentaires, compte tenu d'une part de la réduction à zéro de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la suppression de la Taxe d'Habitation, et d'autre part des investissements à venir. Dans ce but, le Conseil a approuvé une évolution du taux de la Taxe d'Aménagement prélevée après délivrance d'un permis de construire. Actuellement fixé à 5 %, ce taux passera à 5 %, 10 %, ou 20 % selon les secteurs, comme dans les communes voisines. Des exonérations seront maintenues pour les logements sociaux, les logements seniors et étudiants, les maisons de santé, les commerces de moins de 400 m² et les locaux industriels pour 50 % de leur surface.

Santé

Le Conseil a approuvé la signature de la charte des Villes et Territoires sans perturbateurs Endocriniens. Cette signature est dans la continuité de l'engagement municipal depuis des années. La signature de cette charte a eu lieu le 13 décembre 2021 entre le maire et André Cicoella, grand expert du domaine et Président du Réseau Environnement Santé.

Ecoles

Comme chaque année, le renouvellement des conventions passées avec les villes voisines concernant les frais de scolarisation des enfants a été approuvé.

Culture

A sa demande, la librairie Arts et Livres est autorisée à ouvrir 4 dimanches en 2022 : les 27 novembre, les 04, 11 et 18 décembre 2022.
- Par ailleurs, une convention triennale a été renouvelée entre l'Espace de l'Art Concret, l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Ville. Cette convention est un engagement de soutien de cette structure, labellisée Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National.

Finances

Diverses dispositions ont été approuvées par le Conseil :
- Décision Modificative n° 3 du budget 2021, pour intégrer les dépenses supplémentaires liées au Covid-19 et une rallonge accordée au CCAS. Le financement de ces dépenses supplémentaires est assuré par un surplus de fiscalité par rapport aux prévisions initiales et par l'affectation de crédits prévus pour la MEAD et non utilisés.
- Autorisation de certains investissements avant le vote du budget 2022, dans la limite du quart des montants 2021.
- Augmentation des tarifs d'Occupation du Domaine Public d'environ 2 % par rapport à ceux de 2019.
- Subventions exceptionnelles à plusieurs associations fragilisées par la crise sanitaire. Le financement en est assuré par la réserve associative, donc sans impact sur le budget communal.

Cimetière paysager

Afin de permettre la dernière extension prévue de ce cimetière (1780 m²), une autorisation de défrichement a été approuvée.

Patrimoine communal

Afin de simplifier la gestion du patrimoine communal, un échange entre un appartement T2 (immeuble Les Passantes) et un appartement T3 (immeuble Sonia Delaunay) a été convenu avec le Logis Familial et approuvé par le Conseil.

Voirie

L'éclairage des voies de communication de la commune était jusqu'à présent de responsabilité et propriété départementale. Son transfert à la commune a été proposé par le département, qui a effectué au préalable des travaux de rénovation. Ce transfert va permettre de générer des économies à la commune. Le Conseil l'a donc approuvé.

TRAVAUX



Les travaux de rénovation et de mise aux normes du club house ont démarré ; la première réunion de chantier vient de se réunir, début Janvier. Les travaux de rénovation consisteront à l'agrandissement du bâtiment de 70m² afin d'installer les sanitaires et vestiaires nécessaires aux normes PMR pour un club qui reçoit plus de 700 adhérents. Une grande partie de ces travaux est nécessaire également pour l'accessibilité PMR de l'accueil et du restaurant du tennis. L'isolation thermique du bâtiment sera améliorée ; remplacements des portes fenêtres et fenêtres et isolation du toit. L'accueil sera complètement revu et adapté aux utilisateurs et au fonctionnement du Club. Les travaux dureront 8 mois environ. Le tennis club continuera ses activités pendant toute la durée des travaux. L'accueil se fera dans les modules installés en partie basse entre le parking et les cours de Padel.





URBANISME

Mouans-Sartoux à l'heure de la dématérialisation des actes administratifs



La dématérialisation du dépôt des autorisations d'urbanisme, comment ça marche ? Pour répondre aux obligations de réception et d'instruction des autorisations d'urbanisme de façon dématérialisée, la Commune de Mouans-Sartoux s'est dotée, en collaboration avec la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, d'un nouveau logiciel de traitement des autorisations d'urbanisme et d'un télé-service permettant de constituer les dossiers et les demandes d'autorisation depuis chez soi ou depuis n'importe quel ordinateur, via un portail de saisine par voie électronique (SVE) depuis le site internet de la Commune.

L'accès à ce portail sera aisé et direct depuis la page d'accueil du site internet ou par le biais d'un moteur de recherche. A partir de là, vous pourrez créer votre compte ou utiliser le service « France Connect » pour constituer votre dossier, déposer vos pièces...

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Mouans-Sartoux comme toutes les communes de plus de 3 500 habitants devra être en mesure de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les dossiers d'autorisation d'urbanisme.

L'intérêt de la transmission dématérialisée des autorisations d'urbanisme est réel ! Que vous soyez un particulier ou un professionnel, il sera possible de constituer puis de déposer son dossier à toute heure et de façon simplifiée, sans être tributaire des horaires d'ouverture au public des services, ni des contraintes d'acheminement des documents par voie postale ou encore des frais et des modalités de reproduction des dossiers. En outre, le suivi de l'instruction des dossiers sera facilité.

Quels sont les types de dossiers concernés ?

Sont concernés par cette obligation les dossiers de permis de construire, de démolir ou d'aménager, ceux portant sur des déclarations préalables, mais également les demandes de certificats d'urbanisme (opérationnels ou d'information). En outre, pourront être traités de façon dématérialisée les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) nécessaires à la purge du droit de préemption urbain.

Le portail se veut intuitif et ergonomique : vous serez accompagnés, que vous sachiez ou non initialement à quel type d'autorisation d'urbanisme correspond votre projet.

De nombreuses ressources sont disponibles dans ce but sur le site <https://www.service-public.fr> rubrique logement et urbanisme. Vous n'êtes pas seul ! Le service urbanisme reste quoi qu'il en soit à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements nécessaires pour vous accompagner dans vos démarches :

- Par mail : urbanisme@mouans-sartoux.net
- Par téléphone : 04.92.92 47.10.
- Lors de ses heures d'ouverture au public, du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00.

Le dépôt en ligne des dossiers d'urbanisme n'est qu'une facilité qui vous est offerte : vous aurez toujours la possibilité de déposer un dossier sous format papier.





SANTÉ

La ville signe la charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs endocriniens »

Lundi 13 décembre la Ville de Mouans Sartoux a réaffirmé son engagement dans la protection de la santé de ses concitoyens en signant la Charte «Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens» du Réseau Environnement Santé (RES) représenté à cette occasion par son président le Dr André Cicolella (chimiste et toxicologue).

Cette signature s'est faite en présence de l'association « Nous voulons des coquelicots - Mouans-Sartoux » et des acteurs de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - Pays D'Azur, qui portent avec la commune cette lutte contre les perturbateurs endocriniens. L'occasion pour le Dr Cicolella de rendre hommage à André Aschieri, à son travail sur ce sujet et à son action qui conduisit à la création de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) qui est maintenant une composante de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Cette cérémonie a été suivie de la conférence du Dr Cicolella : «Perturbateurs Endocriniens, quels enjeux pour la santé publique ?» pour mieux comprendre et relever le défi de la prévention.



ALIMENTATION DURABLE

Lancement des ateliers « Manger durable ? Au boulot ! »

Au mois de décembre, les 8 entreprises participantes au défi «Manger durable ? Au boulot !» ont suivi leur premier atelier. Réparties en deux groupes, une partie des équipes a assisté à l'atelier sur l'agriculture biologique, le commerce équitable et les différents labels de qualité, animé par Agribio 06 et la Maison du Commerce Équitable de Mouans-Sartoux. L'autre partie des équipes a suivi l'atelier diététique et nutrition, animé par Amy GUEYE, diététicienne, nutritionniste.

Pour ces deux ateliers, les participants devaient réaliser un challenge : cuisiner un repas avec au moins deux produits labellisés (bio, commerce équitable, AOP, IGP, etc) ou cuisiner un repas équilibré à base de protéines végétales. Un challenge relevé haut la main par tous les participants. Rendez-vous en janvier pour la suite des ateliers !





JEUNESSE



Chaque année depuis 2018 et son lancement, la structure jeunesse participe à « l'ACM solidaire ».

Il s'agit d'un projet porté au niveau départemental regroupant l'ensemble des accueils collectifs de mineurs du département et qui a pour but de sensibiliser à la solidarité.

Les denrées récoltées par le biais de cette action sont ainsi redistribuées à des associations caritatives.

Cette année, en partenariat avec le collège la Chênaie, la structure « si t'es ado » a récolté 80 kg de denrées alimentaires et a été récompensée à l'échelle départementale pour la fabrication du bac de récolte le plus original.

Un grand « Bravo et Merci » à tous les jeunes et toutes les familles ayant contribué à cette réussite. Réussite qui souligne une fois de plus le partenariat qui s'est développé entre la structure jeunesse de la commune et le collège ainsi que la générosité dont a su faire preuve notre belle jeunesse. Par ailleurs, la Commune travaille à la mise en place d'un nouveau skate parc. Les jeunes utilisateurs et pratiquants de skates, trottinettes peuvent se faire connaître auprès de la structure jeunesse afin de réfléchir ensemble à la création de ce nouveau lieu.

Les inscriptions à la structure s'effectuent au 2^e étage de la mairie annexe. Les informations sont disponibles dans la rubrique espace téléchargement du site de la commune de Mouans-Sartoux (dossiers d'inscriptions, règlement, coupons d'inscriptions, projets pédagogiques, plannings d'activités) et par téléphone au 04 93 75 40 88.

L'ensemble de la Direction Enfance Jeunesse Éducation et l'équipe « Si t'es ado » vous souhaitent une belle année 2022 !



La fête de la lumière était attendue par tous les Mouansois et les habitants des communes voisines. Il y avait bien longtemps en effet qu'une telle foule ne s'était pas rassemblée dans les rues du village, en raison de la situation sanitaire qui perdure depuis deux ans...

A la lumière des lampions distribués par les bénévoles du comité des fêtes, le cortège s'est dirigé sur la place du château où a été tiré un splendide feu d'artifice, l'un des plus beaux que l'on ait vu depuis longtemps sur la commune.

Un final en apothéose d'une soirée et d'une année dont on aimerait ne retenir finalement que ça...

La ville de Mouans-Sartoux consacre un hors-série de son bulletin municipal à André Aschieri, qui s'est éteint le 5 décembre 2021, à l'âge de 84 ans.

A travers une série d'entretiens et d'hommages, de photos d'archives et de clichés plus récents, la municipalité tient à rendre hommage au maire de la commune de 1974 à 2015.

Ce document de 44 pages (page de couverture ci-dessous) sera prochainement distribué dans chaque foyer mouansois.



Il sera disponible dans les lieux publics (hôtel de ville, mairie annexe, médiathèque, CCAS, etc.).

[Il est en ligne et téléchargeable](#) sur le site et la page Facebook de la ville de Mouans-Sartoux.

« Les faits papillon » bulletin municipal d'informations est édité par la ville de Mouans-Sartoux.

email : papillon@mouans-sartoux.net

Directeur de la publication : Pierre ASCHIERI - mairie@mouans-sartoux.net

Tél. : 04 92 92 47 00 - Adresse : BP n° 25 - 06371 Mouans-Sartoux Cedex - www.mouans-sartoux.net

Avec le concours des services municipaux de la ville de Mouans-Sartoux.

